

Mercredi 12 mai 2021

Entrée en vigueur de la communication électronique pénale dès aujourd'hui

Un an après la signature du premier protocole visant à permettre l'utilisation de la plateforme PLEX dans le contexte de la crise sanitaire et grâce au travail en commun de la direction du programme Procédure pénale numérique du ministère de la Justice et du CNB, la **communication électronique pénale nationale** entre en vigueur ce 12 mai 2021.

La communication électronique pénale permet l'échange, via courriel sécurisé, d'actes, de pièces, de dossiers, d'informations ou de documents relatifs aux affaires pénales entre les juridictions de droit commun du premier et second degré et les avocats utilisant l'application e-barreau. A ce stade, 184 juridictions ont choisi de rejoindre ce dispositif. Néanmoins, et au vu du succès de ce travail commun, une montée en charge progressive sera offerte jusqu'à l'été 2021.

▶ En savoir plus

e-Barreau : répondez à notre sondage

Le temps nécessaire pour répondre au sondage est d'environ 10 à 15 minutes.

▶ Je donne mon avis

Ce sondage s'adresse aux avocats qui utilisent e-Barreau quelle que soit la version.

Depuis octobre 2020 une nouvelle version d'e-Barreau, dite V2, coexiste avec la version

actuelle. Vous pouvez utiliser aussi bien l'une que l'autre.

Nous souhaitons mieux connaître votre utilisation d'e-Barreau et récolter vos retours d'expérience sur le nouvel e-Barreau. Ainsi, si dans votre structure, des personnes utilisent fréquemment l'outil, nous vous serions reconnaissants de les inviter à remplir également ce sondage.

Vous pouvez répondre au sondage jusqu'au jeudi 12 mai.

Le Conseil national des barreaux (« CNB »), responsable du traitement, met en œuvre plusieurs traitement de vos données dans le cadre de la réalisation du sondage communiqué.

*1. Dans le cadre du traitement la gestion du sondage « Votre avis sur les évolutions d'e-Barreau », aucune donnée à caractère personnel n'est traitée. Les réponses apportées sont traitées en masse sans aucun rattachement à l'identité professionnelle d'un répondant. **Votre anonymat est donc garanti s'agissant de l'analyse et de l'exploitation des résultats du sondage.** Cela signifie que nous ne mettons pas en œuvre de traitement de données à caractère personnel dans ce cadre.*

Ce traitement de données purement statistique est fondé sur l'intérêt légitime du Conseil national des barreaux, agissant en qualité d'institution représentative de la profession d'avocat au terme de [l'article 21-1 de la loi du 31 décembre 1971](#) en charge de la détermination, en concertation avec le ministre de la justice, des modalités et conditions de mise en œuvre du réseau indépendant à usage privé des avocats aux fins d'interconnexion avec le "réseau privé virtuel justice" ainsi que de l'exploitation et les développements des outils techniques permettant de favoriser la dématérialisation des échanges entre avocats.

Les résultats du sondage « Votre avis sur les évolutions d'e-Barreau » reposant sur des données anonymisées sont conservés pendant une durée de 10 ans.

*2. Si la réalisation du sondage « Votre avis sur les évolutions d'e-Barreau » ne met pas en œuvre de traitement de vos données personnelles, **il vous est toutefois proposé au cours du sondage « Votre avis sur les évolutions d'e-Barreau » d'intégrer un panel en vue de la réalisation d'autres sondages** portant sur les outils numériques mis à disposition par le Conseil national des barreaux ou ses partenaires, en fonction des préférences que vous aurez exprimées. Dans ce cadre, le Conseil national des barreaux met en œuvre un traitement de données à caractère personnel aux fins de constitution et d'animation du panel, en ce compris la conservation et l'exploitation des données en vue de vous envoyer des communications en lien avec la réalisation de sondages ciblés suivant les préférences que vous aurez exprimées.*

Ainsi et uniquement si vous le souhaitez, vous pourrez nous communiquer vos préférences et votre adresse e-mail de contact. Cette adresse e-mail ainsi que vos préférences seront conservées en base active et exploitées pendant une durée de 2 ans à compter de votre dernière participation à un sondage en lien avec vos préférences, sauf à ce que vous choisissiez de retirer votre consentement avant le terme de ce délai.

Ce traitement est fondé sur votre consentement manifesté par la sélection du ou des outils numériques pour lesquels vous souhaitez être recontacté et par la saisie de votre adresse e-mail de contact à cette fin. Ces données seront donc traitées uniquement pour répondre à la finalité prévue ci-avant.

Ces données à caractère personnel ne sont pas considérées comme obligatoires dans le formulaire. Si vous ne les renseignez pas, vous ne pourrez pas intégrer notre panel d'avocat souhaitant participer à des sondages ciblés en fonction de vos préférences.

Ces données sont destinées au personnel habilité du Conseil national des barreaux ainsi ses sous-traitants au sens de la réglementation informatique et libertés. Vos données ne font l'objet d'aucun transfert en dehors de l'Union européenne.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, de limitation du traitement de vos données, d'un droit

d'opposition au traitement de vos données, d'un droit à la portabilité de vos données et concernant votre consentement, d'un droit de retrait. Vous disposez également d'un droit de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données post-mortem. En ce qui concerne les directives générales, elles devront être adressées à un tiers qui sera désigné par Décret.

La communication de directives spécifiques post-mortem et l'exercice des droits s'exercent par courrier accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à l'adresse postale Conseil national des barreaux, Délégué à la protection des données, 180, boulevard Haussmann, 75008 Paris ou par courriel à l'adresse : donneespersonnelles@cnb.avocat.fr. En cas d'insatisfaction, vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

RESTONS CONNECTÉS



[Site institutionnel du CNB](#)

[Plateforme de consultations juridiques en ligne](#)



+33 (0)1 53 30 85 60



Nous contacter



Conseil national des barreaux 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris

[Si vous souhaitez vous désabonner des flashes info, suivez ce lien](#)